



Jeu Concours « Saint Valentin 2022 »



ARTICLE 1 : Objet du concours

La Commune de Cazouls-lès-Béziers, organise du Lundi 31 janvier 2022 à 12h00 au vendredi 14 février 2022 à 10h00, un jeu concours intitulé « Saint Valentin 2022 ».

Règlement :

Une photo originale représentant selon vous l'amour !

Organisateur :

- Mairie de Cazouls-lès-Béziers
- Adresse postale : Place des 140 – 34370 Cazouls-lès-Béziers
- Téléphone : 04 67 93 61 08
- Email : communication@mairiecazoulslesbeziers.fr

ARTICLE 2 : Participation

La **participation au jeu-concours est gratuite**. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant sur la Commune de Cazouls-lès-Béziers. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le nombre de participation est limité à une photo maximum par personne et sur toute la durée du concours.

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Le concours est accessible sur notre page Facebook « Mairie de Cazouls-lès-Béziers ». Le principe est simple : **faire une photographie représentant l'amour**, soyez créatif, original, romantique et surtout imaginatif voir même kitsch !

Envoyez-nous votre photo du lundi 31 janvier au dimanche 6 février 2022 inclus à l'adresse suivante : communication@mairiecazoulslesbeziers.fr avec pour objet « jeu concours St Valentin 2022 » accompagnée de vos nom, prénom, adresse postale, téléphone et nom Facebook afin de vous identifier sur la photo. **Important : toute information manquante ne validera pas la candidature !**

Une publication spéciale « Saint Valentin » sera publiée le lundi 07 février 2022 avec toutes les photos des participants. Tous les visiteurs de la page pourront « liker » la photographie qui leur plait le plus avant le lundi 14 février 2022 à 10h00.

Aux termes du jeu, nous recenserons les **4 photos ayant reçu le plus de votes**.

ARTICLE 4 : Obligations

La participation doit obligatoirement respecter le thème du concours et être conforme aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et

aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, la photo ne sera pas publiée et sera automatiquement écartée du concours. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute publication à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Le **participant déclare** et garantit :

– **Être l'auteur de la photo** envoyée pour le jeu et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.

ARTICLE 5 : Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du règlement, en tant qu'auteur de la photographie soumise, consent, comme condition de validité de sa participation au jeu concours, à ce que sa photographie soit publiée et soit consultable sur nos supports de communication.

ARTICLE 6 : Date limite

La date limite de participation (dépôt des photographies) est fixée au dimanche 6 février 2022.

ARTICLE 7 : Désignation des lots, annonce des gagnants et remise des Lots

Ce jeu-concours est doté des quatre lots suivants :

- **1^{er} prix** : un repas pour 2 personnes au restaurant « *Au Caz Ou* » + 1 bouteille de vin du domaine Castan
- **2^{ème} prix** : un repas pour 2 personnes au restaurant « *Au Braséro* » + 1 bouteille de vin du domaine Vila Voltaire
- **3^{ème} prix** : un repas pour 2 personnes au restaurant la « *La Corneille Gourmande* » + 1 bouteille de vin du domaine des 3 Angles
- **4^{ème} prix** : un repas pour 2 personnes au restaurant « *Chez Souquet* » (uniquement le midi) + 1 bouteille de vin des Vignerons du Pays d'Ensérune

Les repas devront impérativement être utilisés avant le dimanche 13 mars 2022.

Annonce des 4 gagnants le lundi 14 février 2022 à 12h00. Les gagnants seront contactés via la messagerie Facebook et par téléphone.

Retrait des lots : à définir.

ARTICLE 8 : Dépôt légal du règlement du concours

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront examinées par l'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.